



ELECTION DE LA DELEGATION DES PERSONNELS PRIVES DE LA CDC

1ER TOUR : DU 29 NOVEMBRE AU 6 DECEMBRE 2018

LISTE PRESENTEE PAR LA CGT

Union des Syndicats CGT du groupe Caisse des Dépôts

COLLEGE UNIQUE	
Titulaires	Suppléants
1. M. SURE Jean-Pascal	1. Mme LACKMY Mirella
2. Mme CUMINAL Evelyne	2. M. ACQUETTE Stéphane
3. M. HAMON Thierry	3. Mme TANNOU Pascale
4. Mme LAURADOUX Monique	4. M. RAMSAMY Neven
5. M. DENGOU Tarek	5. Mme HAMELIN Béatrice
6. Mme GRENOT Denise	6. M. ASTAY Jean-Luc
7. M. BERLING-PESANT Etienne	7. Mme DEKNUYDT Dominique
8. Mme HOUDRE Elisabeth	8. M. SEKHR Boubker
9. M. ZAHID Abdel Mounaim	9. Mme DE BARROS Michèle
10. Mme RENAULT Martine	10. M. GUILLELMET Bertrand
11. M. RICHARD Bernard	11. Mme CONAN Ghislaine
12. Mme BERNIER Chantal	12. M. DERBY Pascal
13. Mme NORMAND Annie	13. Mme CESAIRE Lena
14. Mme BAUDINAT Anne	14. Mme RUFFIER Corinne

Liste comprenant 16 femmes et 12 hommes.

VR AI OU FAUX

LES CADRES ET LA CGT



FAUX 1. La CGT n'aime pas les cadres

Pour la CGT, les cadres constituent une catégorie de salariés dont elle reconnaît et défend les revendications spécifiques. Elle a ainsi créé en son sein en 1969, l'Union générale des ingénieurs cadres et techniciens (UGICT) dont la CGT CDC est adhérente. Parmi ses 13 permanents, la CGT compte 6 cadres, 1 conseiller prud'homme cadre et sur 52 élu·e·s ou mandaté·e·s 13 sont cadres. Au niveau interprofessionnel, la CGT est la troisième organisation dans le collège encadrement et la première parmi les autres catégories.

VRAI 2. La CGT signe beaucoup d'accords

A la CDC, comme ailleurs, la CGT consciente de la valeur de sa signature, signe les accords qui vont dans le sens de l'intérêt des personnels. Pour rappel, au niveau de l'EP, 14 accords sur les 24 en vigueur soit près de 60 %. Plus globalement, d'après le ministère du travail, la CGT signe 84 % des accords dans les entreprises où elle est présente.

FAUX 3. La CGT ne connaît que la grève

S'il est vrai que nous défendons ardemment les droits de grève et de manifestation, nous n'ignorons pas que la grève constitue un mode d'action exceptionnel utilisable en dernier recours. La grève coûte d'abord aux grévistes même si elle peut parfois gêner les usagers... À la CDC, comme ailleurs, nous réfléchissons et pratiquons d'autres modes et formes de luttes et de contestations. Mais, in fine le seul pouvoir du collectif de travail pour faire valoir ses revendications vis-à-vis de son employeur... est celui de s'arrêter de travailler.

VRAI 4. La CGT agit pour le droit à la déconnexion

La CGT est à l'origine de la prise en compte dans le débat public du droit à la déconnexion. Elle a permis que ce thème soit inscrit dans la loi sur les négociations obligatoire concernant l'égalité professionnelle. De même, elle est la première organisation à s'être préoccupée de la souffrance au travail des cadres ainsi qu'à dénoncer les cas de harcèlement moral et sexuel, d'inégalités salariales injustifiées et de discrimination dont cette population de salarié est particulièrement victime.

FAUX 5. La CGT ne défend pas le temps de travail des cadres

La CGT a obtenu la condamnation à plusieurs reprises de l'État français par le Comité européen des droits sociaux pour l'exposition de salariés à des durées excessives de travail par l'utilisation du forfait en jours. Grâce à la mobilisation, la CGT a aussi obtenu l'allongement des congés maternité et paternité.



VRAI 6. La CGT propose d'autres formes de management

De façon globale, la CGT se bat pour l'émancipation des travailleurs et le développement de leur autonomie au travail quelle que soit leur responsabilité. L'évaluation du travail des salariés devrait se faire sur la base de critères objectifs, atteignables et transparents. Nous prôtons un autre mode de management qui respecte les droits individuels et collectifs et permette aux cadres de rester maîtres de leurs objectifs et de disposer de leur liberté de conscience ; notamment en ayant la possibilité de ne pas exécuter des ordres ou opérations manifestement contraires à leurs valeurs ou aux lois de la République. Nous considérons aussi que tout salarié qui, dans le cadre de sa profession, a connaissance d'opérations frauduleuses ou d'agissements contraires à la loi, doit pouvoir les dénoncer sans risquer de mettre en péril son emploi.

VRAI 7. La CGT est contre les rémunérations individuelles sur Objectifs

La CGT est pour l'augmentation des salaires par le biais de l'évolution consécutive du point d'indice. Les rémunérations sur objectifs (PVO à la CDC), ne fait qu'aggraver les tensions entre les acteurs du travail (hiérarchie, agents, usagers de la Caisse des dépôts) au préjudice du collectif et de la cohésion sociale. Nous sommes, par ailleurs, favorables à la reconnaissance des contributions spécifiques dès lors que celle-ci repose sur des critères objectifs et transparents. En revanche, nous considérons, que le salaire « socialisé » (partie qui permet le financement de la retraite, de la maladie... dans une logique de mutualisation) doit être considérablement augmenté. Pour cela, il faut inverser la tendance de l'évolution de la redistribution entre le capital et le travail en privilégiant à nouveau la rémunération des salariés, à la CDC aussi.

FAUX 8. La CGT ne sert à rien pour se défendre

S'il est possible de se défendre seul, il faut se rappeler que vous êtes liés à l'entreprise par un contrat de travail et un lien de subordination. Il peut se produire que votre hiérarchie refuse de vous écouter ou vous écoute sans vous entendre. Dans ces cas-là, un syndicat peut faire toute la différence en permettant de faire valoir ses droits individuels et collectifs et de se donner une liberté d'agir dans un collectif pour l'intérêt de tous.

FAUX 9. La CGT est trop politisée

Depuis sa création en 1895 et en 1908 à la Caisse des dépôts, la CGT a pour vocation la défense des intérêts de tous les salariés, quels que soient leur profession, leur origine ou leur sensibilité partisane. Fidèle à la « charte d'Amiens » (1906), au contraire de la CFDT, de la CFE-CGC ou encore de l'UNSA, notre action n'est subordonnée ni influencée à aucune organisation (partis politiques, associations, etc.). En revanche, la CGT s'inscrit dans une perspective de transformation sociale. Les intérêts des salariés sont différents de ceux de la direction y compris dans le secteur public. Et si défendre les missions publiques et l'autonomie de la CDC (comme nous le faisons par rapport à la loi Pacte) c'est faire de la politique... alors nous en faisons.

VRAI 10. La CGT est démocratique

Tous les trois ans lors du congrès, les syndiqués sont invités à participer à l'élaboration des orientations du syndicat, à l'élection de la commission exécutive ainsi qu'à celle de la direction du syndicat. Chaque idée, proposition est prise en compte et décidée après un vote des adhérents. Entre deux congrès la CGT CDC consulte régulièrement ses syndiqués notamment sur les signatures d'accords.